



Booster le développement de vos compétences

Programme de formation **Habilitation Electrique - Personnel** **Electricien : Indices BO/HO Recyclage**

Objectifs

Etre capable de :

- Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510.

Public concerné et prérequis

Aucun

Durée

7 heures

Matériel nécessaire pour suivre la formation

Aucun

Programme

PRENDRE CONSCIENCE DES RISQUES ÉLECTRIQUES LIÉS AU TRAVAIL

- La tension et le courant.
- Les risques liés à l'électricité et les accidents de travail associés.
- Les effets de l'électrisation sur le corps humain.
- Le classement des installations.
- Les travaux non électriques en basse tension.
- Les travaux non électriques en haute tension.

IDENTIFIER ET ADOPTER LA BONNE CONDUITE POUR MAITRISER CES RISQUES

- Les distances de sécurité.
- L'autorisation de travaux.
- La lecture de la signalisation.
- Les principes et exemples de verrouillage.
- Les manœuvres de consignation.
- Les rôles des différents intervenants.
- L'utilisation du matériel de sécurité électrique.
- L'utilisation des outils électrique portatifs à main.
- La manipulation de l'outillage non spécifique aux électriciens.

RÉAGIR FACE A UN ACCIDENT

- La conduite à tenir en cas d'incident sur les équipements électriques.
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.



Booster le développement de vos compétences

Programme de formation **Habilitation Electrique - Personnel** **Electricien : Indices BO/HO Recyclage**

- Réagir en cas d'incendie sur les ouvrages électriques.

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques, pratiques et méthodologiques
Echanges entres participants / formateurs
Jeux de rôles

Groupe de 1 à 10 personnes en présentiel
Supports

Convocation de l'apprenant transmise par email avec toutes les modalités d'accès et d'organisation de l'action de formation

Modalités d'évaluation des acquis

Mise en application sur des exercices professionnels
Evaluation de satisfaction de fin de stage en ligne
Feuille de présence

Sanction visée

Textes de références :

Article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Norme NF C 18-510 homologuée le 21 décembre 2011 et mise en application le 21 janvier 2012 : « Opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique ».

« L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leurs voisinages. Elle nécessite une formation préalable. »

INRS ED 6127 juillet 2012.

Attention : les titres délivrés sous l'ancienne prescription UTE 18-510 étaient valables jusqu'au 1er juillet 2015.

Recyclages :

Titre valable durant 3 ans (Norme NFC 18-510, recyclage obligatoire, périodicité conseillée).

Validation : Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation des acquis et contrôle des connaissances, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant sur proposition du formateur, transmise au donneur d'ordre



Booster le développement de vos compétences

Programme de formation **Habilitation Electrique - Personnel** **Electricien : Indices BO/HO Recyclage**

(avis après formation et titre).

Délais moyens pour accéder à la formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap